Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260105-2026_7-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 janvier à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérissé, Christophe Juin, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Jean-Claude Pannetier pouvoir à Irène Cloteau.
Absents : Cécile Perrot, Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14 Présents 11 Votants 12 dont 1 pouvoir
Date de convocation	29 décembre 2025
Date d'Affichage	29 décembre 2025
Secrétaire de Séance	Laurent Juin

Délibération n° 2026-7
Nature de l'Acte 7.5 Subventions

AMENAGEMENTS DE SECURITE SUR VOIRIE
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DES AMENDES DE POLICE

Considérant que le conseil municipal a validé le projet d'aménagements de sécurité routière sur la voirie communale, consistant en la mise en place de 3 écluses en agglomération, Madame le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition des recettes des amendes de police.
En effet, cette opération, d'un montant estimé à 7 139.00 E HT, s'inscrit dans une véritable démarche de sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès du Département l'attribution d'une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police.

Fait à Andouillé Neuville, le 13 janvier 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.